

CHAPITRE PREMIER

ESPÈCES

On donne le nom d'*espèces* à des mélanges de plusieurs plantes ou parties de plantes, séchées et divisées en petits fragments, dont on se sert pour faire des infusés, comme les *espèces pectorales*; des décoctés, comme les *fruits pectoraux*, ou quelques autres prescriptions analogues.

Dans la préparation des espèces, il ne faut mélanger, autant que possible, que des matériaux d'une texture sensiblement analogue, comme des racines, des fleurs, des feuilles, des séminoïdes ou des fruits. Cette précaution est nécessaire, d'abord pour qu'il soit possible d'obtenir un mélange exact, ensuite pour que le même degré de chaleur soit applicable à toutes les substances. Lorsque ces dernières occupent naturellement un grand volume, il convient de les diviser : on coupe les racines et les bois en petits morceaux ou en tranches minces, on concasse les écorces, on incise les feuilles, etc. Si, par exception, on y fait entrer simultanément des substances hétérogènes, comme des semences, des sels et des résines, on devra s'efforcer de les mélanger, de telle façon qu'elles puissent facilement céder leurs principes actifs au véhicule qui doit agir sur elles.

Il ne faut y faire entrer que des substances bien dépoudrées, parce que les poudres se précipitent et rendent le mélange inégal.

Une autre règle très simple, adoptée par le Codex et applicable à toutes les espèces, c'est de faire le mélange à parties égales. Il ne faut opérer autrement que sur prescription spéciale du médecin.

Les espèces qui doivent être préparées à l'avance dans toutes les pharmacies, d'après le Codex, sont les suivantes : espèces aromatiques, pectorales, émoullientes et vulnérables.

ESPÈCES AROMATIQUES

Feuilles et sommités d'absinthe	
—	— d'hysope.
—	— de menthe poivrée.
—	— d'origan.
—	— de romarin.
—	— de sauge.
—	— de serpolet.
—	— de thym.

On incise simplement ces matières à parties égales et on les mélange.

Les espèces aromatiques sont ordinairement destinées en lotion à l'extérieur. On les traite par infusion dans la proportion de 50 grammes par litre.

ESPÈCES PECTORALES

Fleurs de bouillon blanc.
— de coquelicot.
— de guimauve.
— de mauve.
— de pied de chat.
— de tussilage.
— de violettes.

On opère par simple mélange, à parties égales.

Très usitées en infusé, comme tisane, dans la proportion de 10 grammes par litre.

ESPÈCES ÉMOUILLIANTES

Feuilles sèches de bouillon blanc.....	} aa P. E.
— — de guimauve.....	
— — de mauve.....	
— — de pariétaire.....	

On incise ces feuilles et on les mélange exactement.

Les espèces émollientes sont ordinairement transformées en décocté (pp. 50 : 1000) que l'on utilise en fomentations, bains, lotions, lavements, etc.

FRUITS PECTORAUX

Dattes privées de leurs noyaux.....	} aa P. E.
Figues.....	
Jujubes privées de leurs noyaux.....	
Raisins de Coriunthe.....	

On incise et on mêle ces fruits désignés vulgairement sous le nom de *quatre fruits béchiques* ou *pectoraux*. On en fait un décocté pour tisane (pp. 50 : 1000).

ESPÈCES SUDORIFIQUES

Bois de Gaïac.....	} aa P. E.
Racine de salsepareille.....	
— de squine.....	
— de sassafras.....	

On incise la squine, on fond et on incise la salsepareille; le bois de gaïac est grossièrement rapé, puis dépoudré. Il ne reste plus qu'à en faire un mélange homogène.

Les trois premières substances se traitent ordinairement par décoction; le sassafras, qui doit être seulement infusé, se délivre à part sous forme de coupeaux minces et incisés.

Deschamps, d'Avallon, conseille judicieusement de mettre plutôt à part le gaïac, qui doit être traité par décoction; de supprimer la squine dont les propriétés thérapeutiques sont contestables; de faire simplement infuser, dans le décocté, le sassafras et la salsepareille.

Comme exemple d'espèces très composées, on peut citer les espèces *vulnérinaires* qui sont d'ailleurs officinales et vulgairement connues sous le nom de *thé suisse*. Elles sont constituées par un mélange de feuilles, de fleurs et de sommités fleuries. Voici d'ailleurs leur formule.

ESPÈCES VULNÉRAIRES

Thé Suisse.		Thé Suisse.	
Feuilles et sommités	d'absinthe.	Feuilles et sommités	de romarin.
—	de bétoine.	—	de sanicle.
—	de Bugle.	—	de sauge.
—	de Calament.	—	de scolopendre.
—	de chamædrys.	—	de sordium.
—	d'hysope.	—	de thym.
—	de lierre ter- restre.	—	de véronique.
—	de mille- feuille.	Fleurs d'arnica.	
—	d'origan.	—	de pied-de-chat.
—	de pervenche.	—	de tussilage.

On incise les plantes et on les mélange ; on y ajoute les fleurs et on mélange exactement.

Les espèces vulnéraires servent à faire une tisane par infusion, dans la proportion de 40 grammes par litre.